



Réforme du droit de la copropriété Les copropriétés dégradées, grandes oubliées ?

L'ordonnance présentée hier par le gouvernement vise à réformer les copropriétés. Le texte, qui doit entrer en vigueur à la mi-2020, prévoit différentes mesures afin d'améliorer les prises de décisions, mais aucun point ne concerne la rénovation des immeubles.



« Cette volonté affichée du gouvernement de renforcer les pouvoirs du conseil syndical est positive » indique Rachid Laaraj, fondateur de Syneval.

« Malheureusement les copropriétés dégradées sont les grandes oubliées de cette réforme. Pourtant les tragiques incendies intervenus récemment dans des immeubles à Marseille ou encore à Paris et qui ont engendré de nombreux décès nous rappellent que la rénovation du bâti devrait être une priorité. » souligne Rachid Laaraj.

A propos de Syneval

Créé en 2011, Syneval, n°1 des courtiers en syndic, assiste les copropriétés qui souhaitent changer de syndic, en servant au mieux leurs intérêts. À cet effet, Syneval propose un service complet d'assistance aux copropriétaires dans le cadre d'un changement de syndic, depuis la définition des critères de sélection d'un nouveau syndic jusqu'au vote en assemblée générale. Totalement indépendants des syndics, les conseillers Syneval possèdent l'expertise, ainsi que les outils, nécessaires à l'identification et à la sélection de syndics correspondant précisément aux besoins de chaque copropriété.

www.syneval.fr

Retrouver en ligne

- [Toutes les informations sur SYNEVAL](#)



Contact Presse

Galivel & Associés - Carol Galivel / Doriane Fougères - 01 41 05 02 02

21-23, rue Klock – 92110 Clichy - Fax : 01 41 05 02 03 - galivel@galivel.com - <http://www.galivel.com>